|  |  |
| --- | --- |
| **Conférence de plénipotentiaires (PP-22)Bucarest, 26 septembre – 14 octobre 2022** |  |
|  |  |
|  |  |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | **Document 49-F** |
|  | **21 juin 2022** |
|  | **Original: anglais** |
|  |
| Rapport du Conseil |
| Rapport quadriennal du Groupe de travail du Conseil sur l'utilisation des six langues officielles de l'union (GTC-lang) |
|  |

|  |
| --- |
| RésuméConformément à la Décision 11 (Rév. Dubaï 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, la Présidente du GTC-LANG a soumis le rapport quadriennal du GTC-LANG ([C22/55](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0055/en)) au Conseil à sa session de 2022 pour qu'il l'examine et soumette des recommandations à la Conférence de plénipotentiaires de 2022 concernant la nécessité de maintenir, de modifier ou de dissoudre le GTC, ou d'en créer un nouveau, pour la période suivante.Le Conseil **prend note** du rapport figurant dans le Document C22/55 et **décide** de le transmettre à la Conférence de plénipotentiaires, accompagné du compte rendu de la séance reprenant les recommandations et les vues des États Membres du Conseil.Le présent rapport récapitule les principales activités et réalisations du GTC‑LANG au cours de la période 2019-2022, conformément à la Résolution 154 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires et à la Résolution 1372 du Conseil. L'extrait du compte rendu de la sixième séance plénière de la session de 2022 du Conseil, qui reprend les recommandations et les vues des États Membres du Conseil, est reproduit dans l'Annexe 1 du présent rapport.Suite à donnerLa Conférence de plénipotentiaires est invitée à **examiner** le présent rapport et à **prendre les mesures nécessaires, selon qu'il conviendra**.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références[*Décision 11 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/DEC-011-F.pdf)[*Résolution 154 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-154-F.pdf)[*Résolution 1372 (Rév. 2019) du Conseil*](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0138/en)[*Page web du GTC-LANG*](https://www.itu.int/en/council/cwg-lang/Pages/default.aspx) |

|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2022Genève, 21-31 mars 2022** | A picture containing text, clipart  Description automatically generated |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 1.6** | **Document C22/55-F** |
| **18 février 2022** |
| **Original: anglais** |
| Rapport de la Présidente du Groupe de travail du Conseil sur l'utilisation des six langues officielles de l'Union (GTC-LANG) |
| rapport quadriennal du Groupe de travail du Conseil sur l'utilisation des langues |

|  |
| --- |
| RésuméLe présent rapport récapitule les activités et les réalisations du Groupe de travail du Conseil sur l'utilisation des langues (GTC-LANG) au cours de la période 2019‑2022, conformément à la Résolution 154 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires et à la Résolution 1372 (Rév. 2019) du Conseil.Suite à donnerLe Conseil est invité à **examiner** le présent rapport et à **soumettre** ses recommandations à la Conférence de plénipotentiaires selon qu'il convient.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références[*Décision 11 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/DEC-011-F.pdf)[*Site web du GTC-LANG*](https://www.itu.int/en/council/cwg-lang/Pages/default.aspx) |

# I Introduction

Conformément à la Résolution 154 (Rév. Dubaï, 2018) de la PP et à la Résolution 1372 du Conseil, le Groupe de travail du Conseil sur l'utilisation des langues (GTC-LANG) est chargé de continuer de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'utilisation des six langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité, et pour assurer l'interprétation et la traduction des documents de l'UIT.

Les travaux du GTC-LANG, placé sous la présidence de Mme **Monia Jaber Khalfallah** **(Tunisie)** tout au long de la période 2019-2022, ont porté sur:

a) l'analyse du budget et des procédures pour la traduction et l'interprétation dans les six langues officielles;

b) les statistiques sur l'utilisation, le téléchargement et l'achat des différentes versions linguistiques des documents de l'UIT;

c) la participation à des réunions interinstitutions visant à effectuer une analyse comparative des outils et des procédures;

d) l'étude et l'évaluation d'autres méthodes de traduction;

e) les efforts visant à améliorer l'utilisation des six langues sur le site web de l'UIT, sur un pied d'égalité;

f) la création d'un Groupe intersectoriel sur le multilinguisme;

g) l'élaboration d'un cadre politique sur le multilinguisme.

# II Activités du GTC-LANG

1 À sa [neuvième réunion](https://www.itu.int/md/S19-RCLCWGLANG9-C-0005/en), tenue le 28 janvier 2019, le GTC-LANG a principalement proposé:

– que des orientations soient fournies concernant la mise en œuvre de la Résolution 154 (Rév. Dubaï, 2018) de la PP au cours de la période 2019-2022;

– qu'un plan détaillé concernant des projets pilotes relatifs à d'autres méthodes de traduction, d'interprétation et de sous-titrage soit élaboré pour les deux ou quatre prochaines années;

– que le mandat du GTC-LANG soit révisé (Résolution 1372 du Conseil), afin d'y faire figurer la fourniture d'une assistance concernant le financement et la tenue à jour d'un site web du Forum du SMSI disponible dans les six langues officielles de l'UIT.

2 À sa [dixième réunion](https://www.itu.int/md/S20-RCLCWGLANG10-C-0004/en), tenue le 14 février 2020, le GTC-LANG a principalement proposé:

– qu'il soit demandé au Secrétariat de faire figurer, dans les rapports futurs, les informations concernant le budget affecté aux services d'interprétation;

– qu'il soit demandé au Secrétariat de prendre toutes les mesures nécessaires pour mener à bien sans conditions les travaux visant à harmoniser les sites web des Secteurs de l'UIT utilisant ses six langues officielles sur un pied d'égalité.

3 À sa [onzième réunion](https://www.itu.int/md/S21-RCLCWGLANG11-C-0005/en), tenue le 5 février 2021, le GTC-LANG a principalement:

– proposé qu'il soit demandé au Secrétariat de faire figurer, dans les rapports futurs, les informations sur les dépenses effectives afférentes aux services linguistiques et l'évolution des volumes de traduction selon les langues;

– proposé qu'il soit demandé au Secrétariat d'effectuer un suivi concernant les recommandations du CCI visant à contribuer à la mise en œuvre du multilinguisme dans les communications et les échanges de connaissances;

– recommandé au Conseil de demander au BDT d'envisager la possibilité d'utiliser d'autres langues que les 6 langues officielles de l'UIT au sein des bureaux régionaux, sur les sites web et dans les communications;

– pris note des informations présentées par le Secrétariat concernant les efforts qu'il déploie en vue d'harmoniser les sites web des Secteurs dans les six langues de l'Union;

– proposé qu'il soit demandé au Secrétariat de fournir des renseignements factuels sur les conséquences de l'application des délais prévus dans la Résolution 165 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires pour les grandes manifestations à venir pour ce qui est de la soumission des contributions dans des délais suffisants pour permettre leur traduction.

4 À sa [douzième réunion](https://www.itu.int/md/S22-RCLCWGLANG12-C-0005/en), tenue le 18 janvier 2022, le GTC-LANG a principalement:

– demandé que le développement du site web OneITU soit accéléré, en fournissant des indications concrètes, des prototypes et des délais;

– proposé que le cadre politique sur le multilinguisme, tel que modifié par le Groupe de travail du Conseil, soit approuvé;

– proposé qu'il soit demandé au Secrétariat d'élaborer des lignes directrices administratives et opérationnelles pour la mise en œuvre de ce cadre politique;

– proposé que soient fixés de nouveaux délais pour la publication sur le web des documents traduits avant les réunions et les conférences; et

– proposé de fournir un rapport quadriennal résumant les résultats des réunions du GTC-LANG tenues entre 2019 et 2022, qui sera soumis à la Conférence de plénipotentiaires de 2022.

# III Recommandations à l'intention de la PP-22

En vertu des points 4 et 5 du *décide* de la Décision **11** (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, le Conseil est invité à recommander à la Conférence de plénipotentiaires de maintenir le Groupe de travail du Conseil sur l'utilisation des langues, conformément à la Résolution 154 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires relative à l'utilisation des six langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité.

Annexe 1

Extrait du compte rendu de la sixième séance plénière
de la session de 2022 du Conseil

# 1 Rapports de la Présidente du Groupe de travail du Conseil sur l'utilisation des six langues officielles de l'Union (GTC-LANG) (Documents C22/12 et C22/55)

1.1 Conformément à la Résolution 154 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires (PP) et à la Résolution 1372 (modifiée en 2019) du Conseil, la Présidente du Groupe de travail du Conseil sur l'utilisation des langues (GTC-LANG) présente le rapport annuel du GTC-LANG au Conseil (Document [C22/12](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0012/en)), dans lequel figurent, entre autres, les mesures et les principes à jour régissant l'interprétation et la traduction à l'UIT indiqués dans le Document [C22/INF/7](https://www.itu.int/md/S22-CL-INF-0007/en), une proposition de révision de la Résolution 154 (Rév. Dubaï, 2018) lors de la PP-22 ainsi que le rapport quadriennal contenu dans le Document [C22/55](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0055/en), qui récapitule les activités et les réalisations du GTC-LANG sur l'utilisation des six langues officielles de l'Union au cours de la période 2019‑2022.

1.2 Les Conseillers accueillent favorablement les rapports figurant dans les Documents C22/12 et C22/55 et souscrivent à la prorogation du mandat du GTC-LANG. Un Conseiller suggère de soumettre le rapport figurant dans le Document C22/55 à la PP-22. Deux autres Conseillers se disent favorables à la révision de la Résolution 154 (Rév. Dubaï, 2018) et les États Membres sont encouragés à contribuer à sa révision et à sa mise à jour.

1.3 Un Conseiller appuie la possibilité d'utiliser d'autres langues que les six langues officielles de l'UIT au sein des bureaux régionaux, sur les sites web et dans d'autres communications appropriées, à condition que des fonds soient disponibles.

1.4 Un Conseiller encourage le secrétariat à utiliser la technologie pour garantir la continuité de la couverture multilingue.

1.5 Un Conseiller souligne que, dans certaines régions, les langues autochtones sont très largement parlées; il prie instamment l'UIT de promouvoir la connectivité dans les langues concernées des communautés en question par le biais des bureaux régionaux.

1.6 Plusieurs Conseillers insistent sur la nécessité de faire en sorte que le site web de l'UIT soit disponible dans les six langues sur un pied d'égalité. À cet égard, un Conseiller fait remarquer que le texte accompagnant bon nombre des images affichées sur la page d'accueil du site n'existe qu'en anglais et qu'utiliser tant d'images sur le site web augmente les temps d'accès et de téléchargement pour de nombreux utilisateurs. En outre, la page web consacrée aux activités de l'UIT dans le domaine de la cybersécurité est uniquement disponible en anglais, il n'existe aucune page web sur le Comité de coordination de l'UIT pour la terminologie (CCT de l'UIT) et les documents indiqués sur le site du Groupe de coordination intersectorielle sont difficiles à télécharger. L'orateur demande que des mesures de suivi soient prises pour traiter les questions susmentionnées.

1.7 Un Conseiller se félicite de la traduction des documents de réunion en arabe, mais note que leur distribution est souvent tardive, ce qui ne laisse pas suffisamment de temps pour les consulter avant les réunions. Il se dit favorable aux mesures visant à traduire le contenu du site web de l'UIT et à faire en sorte que les sites web des bureaux régionaux et les documents relatifs à leurs travaux soient traduits dans les langues utilisées dans les régions concernées, et indique que les candidats à des postes dans les différents bureaux régionaux devraient pouvoir choisir de passer un entretien dans l'une des langues parlées dans la région concernée.

1.8 La Présidente du GTC-LANG remercie les Conseillers pour leurs propositions et souligne que le Groupe poursuivra ses efforts visant à garantir l'égalité de traitement des six langues officielles de l'Union.

1.9 Le représentant du Secrétariat général prend note des commentaires relatifs à l'utilisation des langues régionales dans les bureaux régionaux et de l'idée selon laquelle les bureaux régionaux pourraient envisager de promouvoir et d'utiliser les langues locales; les bureaux concernés examineront ces questions. En ce qui concerne l'appui manifesté par les Conseillers en faveur de l'utilisation des technologies pour garantir l'utilisation des six langues officielles sur un pied d'égalité, ainsi que les commentaires et suggestions en vue de rendre le site web accessible dans toutes les langues officielles, le secrétariat est parfaitement conscient de ces impératifs; de fait, des mesures ont été et continueront d'être prises à ces fins, comme indiqué au GTC-LANG.

1.10 La question de l'absence de site web pour le CCT de l'UIT a été soulevée lors de la réunion du Comité en février. Les secrétariats du Comité de coordination pour le vocabulaire (CCV) de l'UIT-R et du Comité de normalisation pour le vocabulaire (SCV) de l'UIT-T œuvrent actuellement à la conception et à la mise en place d'un site. Les commentaires relatifs à la traduction des documents de réunion en arabe seront transmis à la Section de langue arabe.

1.11 En ce qui concerne la structure et l'architecture du site web de l'UIT, un autre représentant du Secrétariat général explique que le nouveau site web consacré à l'initiative "Une UIT unie dans l'action" est le fruit d'une collaboration qui associe les microsites existants sur la nouvelle plate‑forme de l'UIT. Les questions liées aux fonctions de recherche et de navigation, ainsi que l'utilisation d'images, doivent encore être traitées. Comme indiqué lors de la réunion d'information organisée à l'intention des Conseillers la semaine précédente, il est prévu de faire participer les utilisateurs de l'UIT à l'élaboration d'une nouvelle architecture destinée à répondre aux besoins du personnel de l'UIT et des États Membres: on citera à titre d'exemple une étude récente sur la hiérarchisation des tâches sur le site web de l'UIT, à laquelle le personnel de l'UIT et les États Membres ont également participé. Cette étude a révélé que les principales tâches incombant aux différents Secteurs étaient très similaires. Des progrès ont également été accomplis pour promouvoir le multilinguisme. Ainsi, le site web de la Conférence de plénipotentiaires est à présent disponible sur la nouvelle plate-forme de l'UIT dans les six langues officielles. Les questions relatives au web seront prises en considération dans les lignes directrices opérationnelles en cours d'élaboration par un groupe de travail intersectoriel sur le multilinguisme, afin d'appuyer le cadre politique proposé, et le concept de multilinguisme a été intégré aux nouvelles lignes directrices relatives au site web consacré à l'initiative "Une UIT unie dans l'action". Il est prévu de mettre à l'essai des outils de traduction automatique instantanée sur les nouveaux microsites de la plate-forme de l'UIT. Le Secrétariat général a soumis au Conseil à sa session de 2021 un calendrier pour ces travaux, sous réserve d'un financement de 2 millions CHF. Le budget proposé figure sous la rubrique des activités demandées mais non budgétées dans le projet de plan financier et le projet de plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027. L'insuffisance du financement empêche les progrès et l'application à plus grande échelle des technologies associée aux pages web des Secteurs et institutionnelles de l'UIT. Des parrainages et des dons sont nécessaires pour appliquer à plus grande échelle et déployer la plate-forme de l'UIT et l'architecture de l'information sur l'intégralité du site web.

1.12 Le Conseil **approuve** le rapport du GTC-LANG contenu dans le Document C22/12.

1.13 Le Conseil **prend note** du rapport quadriennal figurant dans le Document C22/55 et **décide** de le transmettre à la Conférence de plénipotentiaires, accompagné du compte rendu de la séance.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_